

LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE



Gestion des plaintes, bruit provenant des aéronefs

La Ville de L'Ancienne-Lorette et Transports Canada se sont entendus récemment pour expérimenter une procédure conjointe de réception et de suivi des plaintes qui concernent le bruit en provenance des mouvements d'aéronefs (avions et hélicoptères).

Ainsi, toute(s) citoyen(ne) qui se trouve lésé(e) soit par le bruit excessif d'un appareil, par les manoeuvres peu orthodoxes d'un pilote, par l'altitude insuffisante d'un vol ou encore, par l'heure incongrue d'un départ d'avion, etc... pourra porter plainte à l'une ou l'autre des administrations. Chacune de ces plaintes sera documentée par les spécialistes de Transports Canada et analysée par une équipe multidisciplinaire à laquelle pourra être associé un représentant de la Ville. Selon le cas, des solutions seront recherchées dans l'objectif d'améliorer le bien-être des citoyens affectés. Les citoyens plaignants et la Ville seront informés sur le suivi et les actions prises dans chacun des dossiers.

Pour déposer une plainte, vous pourrez rejoindre le Surveillant aux services techniques de Transports Canada M. Yvon Méthot, au numéro 640-2715 ou l'administration générale de l'aéroport international Jean-Lesage au 640-2700. Vous pourrez aussi rejoindre le service d'Urbanisme de la Ville (jour) au 872-9811 ou le service de la Protection publique (soir, nuit et fin de semaine) au 872-9818.

Lors du dépôt d'une plainte, il est toujours important de préciser l'heure la plus exacte possible de l'événement nuisible, ceci afin de permettre l'identification de l'appareil en cause et d'analyser les données du vol, s'il y a lieu.

Soyez certains que la Ville fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer votre quiétude.

Richard Bourget

Directeur du service de l'Urbanisme

La police s'est déguisée en Père Noël

Eh oui! Qui l'aurait cru?

Dans le cadre du Noël Loretain, les policiers Pierre Gagnon et Benoît Moisan ont dû revêtir la tuque du Père Noël pour faire la distribution de plus de 300 jouets, lesquels furent répartis à une centaine de jeunes de milieu.

Cette activité communautaire initiée par le policier Welly Denoncourt a connu un très bon succès pour sa première année d'existence et a été rendue possible grâce à la participation de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de la Fraternité des policiers et également des nombreux donateurs.

Nos sincères remerciements à tous ceux qui ont collaboré à faire de cette activité une si belle démonstration de charité communautaire.

À l'an prochain avec beaucoup plus de surprises!!!

Premier versement des taxes municipales

Vous êtes priés de noter que le **premier versement de vos taxes deviendra échu le 23 février 1996**. Vous avez l'opportunité d'acquitter vos comptes de taxes dans l'ensemble des Caisses populaires du réseau Desjardins ou encore à la Banque Nationale du Canada, 1366 rue Saint-Jacques, L'Ancienne-Lorette. Cette entente n'est cependant possible que pour les comptes ne comportant pas d'arrérages.

S'il advenait que vous soyez dans l'impossibilité de payer entièrement les sommes dues lors de l'échéance, vous pouvez prendre contact avec le soussigné ou son représentant. Il est bien entendu que dans un tel cas, des intérêts seront appliqués à votre compte.

Le Trésorier,

GILLES CANTIN, o.m.a.

La recette d'une fin de semaine scoute

INGRÉDIENTS QUE TU APPORTES:

- Habit de neige
- Bottes et mitaines chaudes
- Sourire
- Bonne humeur

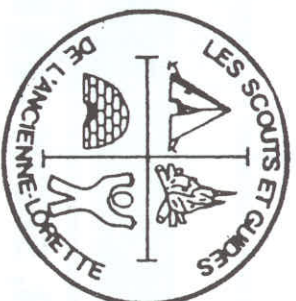
INGRÉDIENTS QUE NOUS FOURNISSONS:

- Les campements d'hiver
- Bivouac, feu de joie, animation
- Grand jeu populaire
- Soupe Akéla

Les 17 et 18 février 1996, sur le site des loisirs, viens avec nous pour mélanger tous les ingrédients essentiels pour la réussite de cette fin de semaine.

Ce sera une belle occasion pour toi de découvrir le mouvement scout de L'Ancienne-Lorette, de fêter avec nous Baden Powell notre fondateur et surtout le 50^e anniversaire des Guides.

Les scouts et guides de L'Ancienne-Lorette

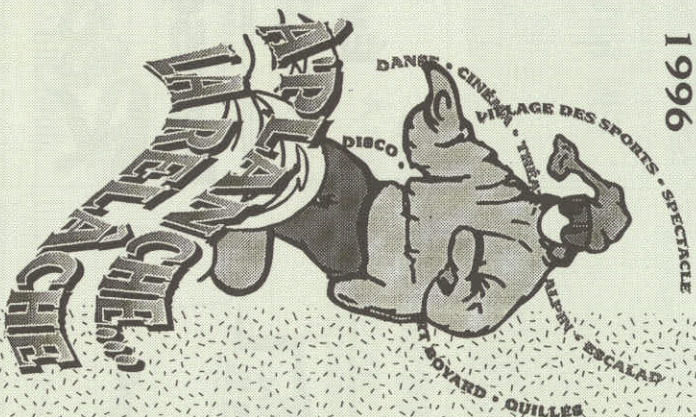


Confiez vos corvées aux Éclaireurs

Vous voulez vous débarrasser de certaines corvées? Nous, les scouts de la 19^e Troupe éclaireurs de L'Ancienne-Lorette, gars et filles, avons entre 12 et 15 ans. En février, nous offrons bénévolement nos services pour accomplir quelques tâches comme: corder du bois, déplacer certains meubles ou toute autre B.A. (bonne action) que vous nous proposerez. Aidez-nous cependant à faire en sorte que vos demandes soient selon nos capacités.

Veuillez communiquer avec: Jonathan, 871-0870 Benoit 871-7092

DU
4 AU 8
MARS
1996



Inscriptions

Une séance d'inscription aux activités de la semaine de la relâche se tiendra le **lundi 12 février prochain** à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette au 1801, rue Notre-Dame, de 19 h à 20 h 30 pour les résidents(e)s.

Après cette séance, toute inscription devra être effectuée directement au service des Loisirs au 1364, rue St-Paul, aux heures normales de bureau, avant le 16 février 1996.

Ca vous intéresse? Procurez-vous un dépliant d'informations disponible dès février au service des Loisirs et à la Bibliothèque et venez vous amuser à **planche** lors de cette semaine spéciale!

Des dépliantés seront également distribués dans les écoles primaires et à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette.

Pour informations: service des Loisirs - 871-3434.

PROTECTION PUBLIQUE

«STATIONNEMENT DE NUIT ET CARNAVAL DE QUÉBEC»

Veillez prendre note que durant la période du Carnaval de Québec **soit du 26 janvier au 11 février 1996 inclusivement**, une tolérance sera accordée pour le stationnement de nuit dans les rues de la Ville. **Cependant, cette autorisation sera levée dans tous les cas de tempête de neige.**

En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec notre service au 872-9818.

Merci de votre collaboration.

«ON DANSE AVEC LA POLICE»

Le 24 novembre dernier, s'est tenue à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette, une autre soirée dansante réunissant environ 150 jeunes et une dizaine de policiers.

Félicitations aux organisateurs soit **Benoît Moisan** représentant du service de Police et **Nathalie St-Hilaire** représentante de la Maison des Jeunes pour avoir fait de cette soirée une très belle réussite communautaire permettant ainsi le rapprochement de la Police avec les Jeunes du milieu et créer ainsi une source de financement pour leurs activités.

Sincères remerciements à tous ceux qui ont participé à cette soirée et à la prochaine.

MICHEL BOSSÉ
Directeur adjoint

SI VOUS AVEZ UN DÉTECTEUR DE FUMÉE, VOUS ET VOTRE FAMILLE POUVEZ DORMIR EN PAIX.

La plupart des incendies mortels se déclarent la nuit! La majorité des victimes succombent à l'asphyxie par la fumée. Si un incendie prend naissance chez vous, qui vous avertira, vous et vos enfants?

Un détecteur de fumée peut vous avertir, vous sauver la vie, vous éviter des blessures et réduire la perte de vos biens. Son système d'alarme ne doit jamais.

C'est lorsque vous dormez que la présence du détecteur de fumée devient essentielle. Assurez-vous d'installer au moins un détecteur de fumée au plafond, à proximité des chambres, mais jamais à moins de 18 pouces d'un luminaire ou plafonnier.

N'oubliez pas de vérifier régulièrement si votre appareil est en état de fonctionner correctement. Nous vous recommandons de le tester tous les six mois environ, soit en y soufflant un peu de fumée, soit en éteignant rapidement une allumette directement au-dessous. C'est un moyen simple mais sûr qui vous garantit que vous pouvez compter sur votre détecteur de fumée.

En cas de doute, ou pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez surtout pas à consulter votre service d'incendie. Nous sommes là pour ça.

L'ABC du comportement en cas d'incendie

- A** Faites évacuer tout votre monde.
- B** Sortez!
- C** Ensuite, appelez les pompiers.

OFFRE D'EMPLOIS

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour les postes suivants doivent compléter un formulaire de demande d'emploi disponible à l'Hôtel de Ville et au service des

Loisirs et le retourner dûment complété avant 12 h le vendredi 16 février 1995 à l'adresse suivante:

MONSIEUR GILLES KIROUAC, DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔTEL DE VILLE, 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette G2E 3J5
La Ville de L'Ancienne-Lorette respecte l'équité en matière d'emploi.

EMPLOYÉS OCCASIONNELS À LA RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS ET PARCS (saison estivale)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du contremaître/division communautaire et/ou des chefs d'équipes du service des Loisirs, l'employé occasionnel aura à accomplir différentes tâches reliées aux secteurs de l'embellissement, des équipements et des bâtiments.

Dans le cadre des emplois offerts, voici les tâches qui pourraient être attribuées:

- la tonte des espaces gazonnés
- tous les travaux reliés au domaine de l'horticulture
- l'arrosage des jardinières
- l'entretien régulier et les réparations mineures des terrains de tennis
- l'entretien ménager des locaux utilisés par le service
- toute autre tâche exigée par le service des Loisirs.

Période d'emploi et rémunération

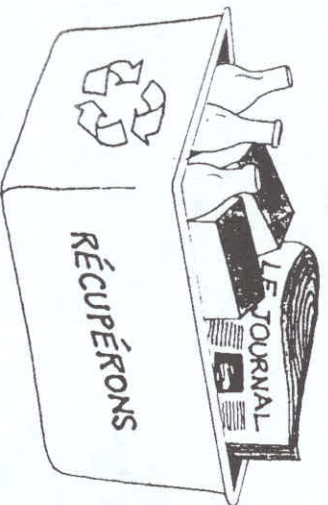
Entre mai et septembre 1996
Variable entre 15 et 40 heures / semaine)
*urnée de travail: de jour ou de soir
Semaine de travail: du dimanche au samedi
Tarif horaire: 6,45 \$ / heure

Qualifications requises pour ces postes

- Être très disponible pour la durée de l'emploi
- Être responsable, ponctuel et aimer le travail de groupe
- Avoir une bonne capacité physique et aimer le travail manuel en plein air
- Détenir un numéro d'assurance sociale
- Posséder des boîtes de travail avec renforcement d'acier
- Avoir 16 ans au 31 janvier 1996.

N.B.: Une dizaine de postes seraient disponibles. Le nombre d'heures et le nombre de semaines seront dépendants des besoins du service des Loisirs.

Pour renseignements supplémentaires, communiquer avec Gaëtan Gingras au 872-7007.



BANQUE DE CANDIDATS(TES) POUR TRAVAUX MUNICIPAUX EN RÉGIE

La Ville de L'Ancienne-Lorette planifie encore cette année l'exécution de travaux municipaux en régie. En conséquence, les personnes désireuses de s'inscrire à la liste de candidats(tes) à laquelle elle se référera en temps opportun sont priées de noter ce qui suit:

Qualifications requises

- Détenir un permis de conduire classe 3
- Posséder des connaissances dans le domaine de la construction d'ouvrages municipaux
- Avoir une excellente santé
- Être capable et disposé(e) à effectuer toute tâche demandée par son supérieur immédiat.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h 30. Cependant, compte tenu du caractère temporaire des postes éventuels, la période d'embauche peut varier, le tout en fonction des remplacements d'employés réguliers, en raison de vacances, maladie ou autres.

Rémunération

Selon l'échelle salariale prévue actuellement à la convention collective en vigueur.

ANIMATEUR(TRICE)S DE TENNIS

Description:

Sous l'autorité du Club de tennis de L'Ancienne-Lorette, les animateur(trice)s seront responsables de la bonne marche des diverses opérations et activités du Club de tennis (réservations, accueil, tournois, etc.) et de l'entretien quotidien des terrains.

Nombre d'emplois: 3 postes
Durée de l'emploi: 19 semaines
Salaire: 6,45 \$/heure
Début de l'emploi: début mai 1996.

Exigences:

Être âgé(e) de 16 ans et plus au 1^{er} mai 1996
Résider à L'Ancienne-Lorette
Détenir un numéro d'assurance sociale
Avoir une bonne connaissance du tennis
Membre du Club de tennis au 1^{er} mai 1996

RAPPELS

EN HIVER, SEULS LES BACS ET LES SACS SONT PERMIS



Évitez d'enneiger les bornes d'incendie

En cas d'urgence, l'accès rapide à une borne d'incendie est crucial.

Pensez-y:

Récupérer, c'est payant\$\$\$\$